



## Concours national de la Résistance et de la Déportation

---

Conférence de presse  
Mercredi 18 mai 2016

### DOSSIER DE PRESSE

*Ce dossier a été réalisé en partenariat avec l'ONAC-VG – section de la Nièvre  
et la Direction des services départementaux de l'Education Nationale de la Nièvre*

**Contacts presse :** *Bureau du cabinet et de la communication interministérielle  
Anne Morel/Katarina Ondet  
Tel : 03 86 60 70 88 /70 91  
Courriel : [communication@nievre.pref.gouv.fr](mailto:communication@nievre.pref.gouv.fr)*



## SOMMAIRE

### **1 ) Le Concours National de la Résistance et de la Déportation – session 2015-2016**

❖ **Les axes de travail**

❖ **Les sujets**

❖ **Les prix**

❖ **Le palmarès**

### **2 ) La Journée Nationale de la Résistance**



## 1) Le Concours National de la Résistance et de la Déportation – session 2015-2016

Mobilisant chaque année plusieurs dizaines de milliers d'élèves au niveau national, le Concours national de la Résistance et de la Déportation a été institué officiellement en 1961 par Lucien Paye, alors ministre de l'éducation nationale. Il vise à perpétuer chez les jeunes français la mémoire de la Résistance et de la Déportation afin de leur permettre de s'en inspirer en s'appuyant sur les leçons historiques et civiques que leur apporte l'école.

Ce concours est organisé par le Ministère de l'Éducation Nationale.

**Le thème retenu pour l'édition 2015-2016 est : « Résister par l'art et la littérature ».**

❖ **Des axes de travail** ont été mis à disposition des élèves (source : réseau-canopé)

Axe n°1 : l'art et la littérature sous surveillance

Dès la défaite, l'Occupant cherche à contrôler l'expression artistique et littéraire. Les régimes nazi et fasciste considèrent l'art et la littérature comme des instruments au service de la propagande. Ils favorisent une expression officielle, autorisée parce que contrôlée. Après avoir donné l'impression d'une certaine tolérance afin de montrer un visage plus avenant, l'Occupant applique une censure stricte afin d'imposer son ordre moral, d'appliquer ses théories racistes et d'éteindre toutes les productions potentiellement contestataires dans le fond et dans la forme.

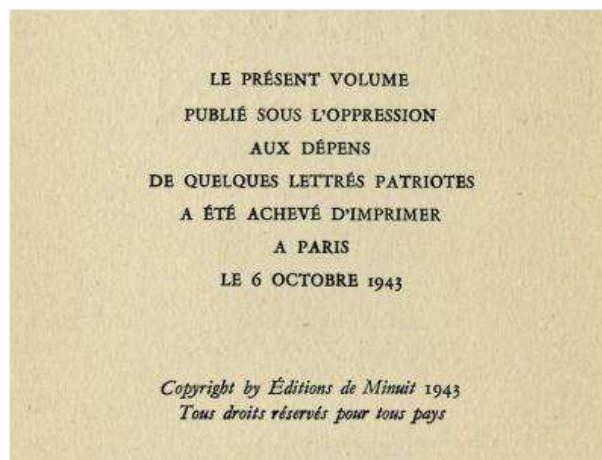




## Axe n°2 : résister par les mots

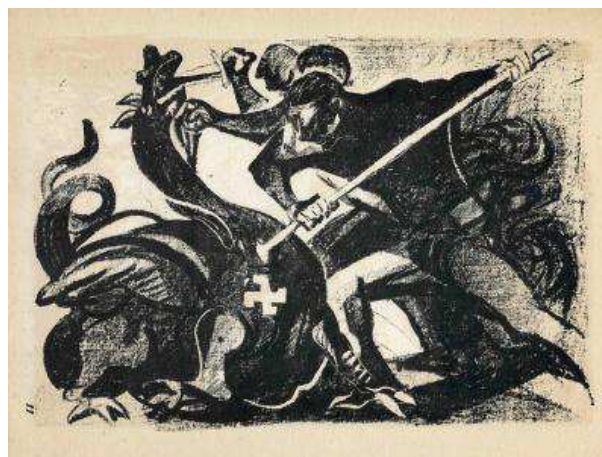
Les premières formes d'expression littéraire sont souvent des citations ou des détournements d'œuvres patrimoniales, où se mêlent humour et gravité. Progressivement, la création prend le relais, sous la forme d'une littérature de contrebande, donc le sens exact est censé échapper à la surveillance de la censure. Des revues ouvrent leurs pages à ces productions semi-légales.

Parallèlement, une littérature clairement résistante se développe. Elle est diffusée par les éditions clandestines, sous forme de journaux, de brochures ou de livres, le cas le plus spectaculaire étant celui des Editions de Minit. La poésie est une des formes littéraires les plus utilisées, jouant sur tous les registres, notamment sous sa déclinaison populaire : la chanson.



## Axe n°3 : résister par les arts

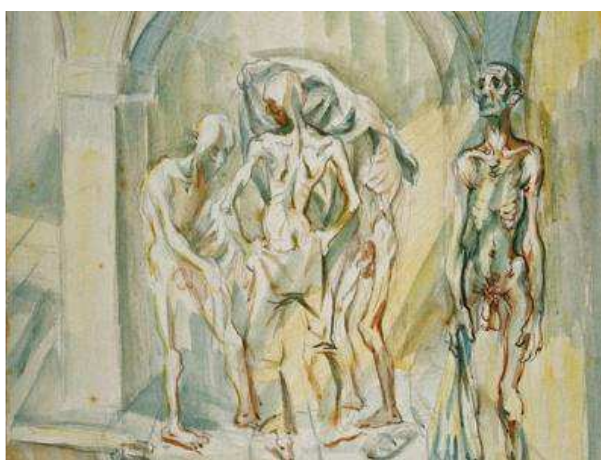
Une des tâches de la Résistance est de préserver le patrimoine artistique menacé par le pillage ou la destruction des œuvres d'art, parmi lesquelles figurent en premier lieu les tableaux et les statues, mais les résistants utilisent aussi toutes les formes d'expression artistiques à leur disposition. Face à la difficulté ou l'impossibilité d'exposer sans autorisation officielle, la peinture comme la sculpture de contrebande restent limitées à des cercles restreints.





## Axe n°4 : résister par les arts et la littérature dans les prisons et les camps

Dans le monde clos des prisons et des camps, résister par l'art et la littérature prend une importance encore plus essentielle. Expressions de la liberté de l'être humain, l'art et la littérature continuent à vivre, portés par des individus isolés ou par des collectifs plus ou moins organisés. L'évocation ou la reprise des classiques comme des créations parfois de grande qualité permettent de tenir, de stimuler les solidarités et de maintenir l'espoir. Même démunis entre les mains de l'ennemi, même menacés de mort imminente, même réduits au dénuement le plus extrême, des hommes et des femmes continuent à croire en la force des mots et du geste artistique face à l'injustice, l'arbitraire et la violence permanente. Le miracle a été que certaines de ces œuvres, produites dans des conditions aussi défavorables, nous soient parvenues.



Plus d'infos : <https://www.reseau-canope.fr/cnrd/axes/2016>

### ❖ Les sujets :

Devoir individuel : toutes les classes de lycées

#### **Résister par l'art et la littérature.**

Dans un devoir organisé :

Vous expliquerez d'abord pourquoi les arts et la littérature ont été une arme pour résister au régime de Vichy et aux forces d'occupation allemande.

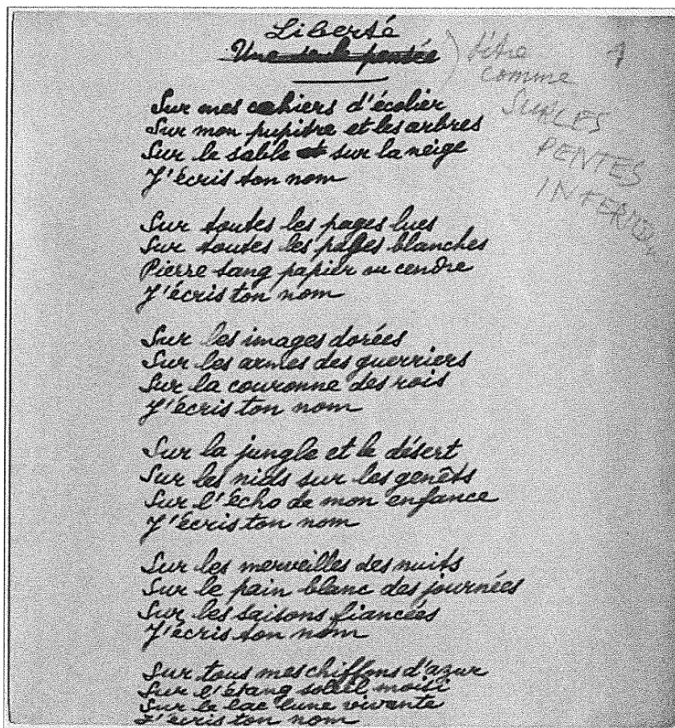
Ensuite, vous évoquerez les formes de création inventées par les détenus, internés en France ou déportés dans des camps.

Vous pourrez enrichir votre développement à l'aide d'exemples de votre choix.



## Documents d'accompagnement :

« Liberté », 1942, manuscrit original de Paul Éluard, Musée de la Résistance nationale, Champigny-sur-Marne.



« Homme traînant des rouleaux au camp de Neuengamme », crayon sur papier, 1944, in Les carnets de Lazare Bertrand, ANACR-YONNE, 1999.



Ces documents sont une aide pour traiter le sujet mais le travail demandé ne consiste pas à en faire une analyse critique.



## Devoir individuel – classe de troisième

**Document 1 : Tract clandestin d'un mouvement de résistance appelant à manifester place de l'Étoile le 11 novembre 1941.**



Collection du Musée de la Résistance nationale de Champigny-sur-Marne.

Retranscription de la fin du document :

Jeunes Français, jeunes Françaises, en ce jour solennel, JURONS de venger nos morts, de chasser l'envahisseur qui pille notre pays, terrorise, assassine les Français. La jeunesse parisienne uni fera : le serment de libérer la France des oppresseurs et de leurs valets, un seul mot d'ordre « France ». Jeunes patriotes tous à l'Étoile. Le comité du Front national de la jeunesse française. »

(Les fautes d'orthographe ont été conservées.)

### Questions :

- 1) Identifiez le document (nature, date, auteur, support).
- 2) Relevez deux symboles de la France.
- 3) Selon vos connaissances, pourquoi la date choisie est-elle symbolique ?
- 4) Que fait le jeune homme ? Que demande-t-il à la jeunesse parisienne ?



**Document 2 : Témoignage de Jeannette L'Herminier, déportée au camp de Ravensbrück en 1944. Elle réussit à réaliser et à conserver 76 dessins en déportation.**

J'ai trouvé par terre un petit crayon que j'ai mis dans l'ourlet de ma robe par indiscipline, par cause de mon tempérament de Française. Et, au même moment, on nous a distribué, à la volée, les feuilles de journaux de l'époque, qui nous servaient à des fins hygiéniques. Sur ma feuille de journal, il y avait un blanc censuré. Cela m'a donné l'idée de sortir mon petit crayon et de dessiner la personne, une de celles parmi tant d'autres qui était debout par obligation : la silhouette de ma belle-mère, vue de dos ; [...] Alors mes camarades se sont liguées [*se sont entendues*] entre elles et de bouche à oreille, on a su que j'avais un crayon et que je pouvais peut-être dessiner. Elles ont pensé également que cela pouvait être des témoignages intéressants et tout le monde m'a donné les articles censurés ; si bien que j'ai pu rapporter une soixante de dessins. [...] Quant aux crayons, mes camarades et moi-même en avons volés un peu partout dans tous les bureaux où nous passions. J'ai eu des crayons violets, des noirs, de toutes sortes. [...] J'ai dessiné parce que l'occasion s'est présentée. Premièrement parce que c'était une chose défendue et que cela m'occupait dans ces moments effroyables de la quarantaine où l'on avait rien à faire et où l'on était entassées les unes sur les autres. C'était un besoin qui, ensuite, s'est développé. Et puis, c'était un moyen de maintenir le moral de mes camarades en essayant de leur montrer qu'elles tenaient vraiment. Je les distribuais à mes camarades par 5 ou 6 et elles prenaient tous les risques. [...] Ce que j'ai admiré, c'est qu'elles me les ont toutes rapportés [*à leur retour en France*]. Elles m'ont dit : « Nous voulons toutes rester unies chez toi de façon à ce qu'un jour, s'il y a un musée de la Déportation, nous puissions encore, toutes ensemble témoigner. »

Extraits tirés de l'article de Diane Afoumado, « La preuve pour après ou la résistance spirituelle de deux déportées à Ravensbrück » publié dans le Bulletin du Centre d'histoire contemporaine, Université de Paris X – Nanterre n°13, 1992.

**Questions :**

- 1) Qui est l'auteur ?
- 2) Comment se procure-t-elle le matériel pour dessiner et dans quels buts ?
- 3) Quels sont les risques pour elle et ses camarades ?

**Réponse développée :**

Vous expliquerez que l'art et la littérature sont des formes d'expression qui permettent de résister :

- dans la France occupée et la France libre,
- dans les prisons et les camps d'internement et de concentration.

Pour terminer vous évoquerez l'importance de ces témoignages pour la mémoire de la Seconde Guerre mondiale.

*Pour votre développement, vous vous appuyerez sur vos connaissances en utilisant des exemples nationaux ou locaux.*





## ❖ Les prix

La remise des prix est organisée par l'ONAC-VG.

Les prix sont offerts par et grâce au concours financier :

- de la Préfecture de la Nièvre,
- du Service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG),
- de l'Œuvre Nationale du Bleu de France,
- du Conseil Départemental de la Nièvre,
- de la Municipalité de Nevers,
- de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation (AFMD),
- de l'association nationale des anciens combattants de la Résistance (A.N.A.C.R.),
- de l'Association pour la Recherche sur l'Occupation et la Résistance en Morvan (ARORM),
- de la Fondation de la Résistance.

Les lauréats reçoivent un diplôme imprimé par le Conseil départemental de la Nièvre et signé par le préfet et le directeur académique des services de l'Education Nationale, ainsi que des livres. Plus d'une centaine d'ouvrages seront ainsi remis par les différents partenaires, notamment l'ONAC-VG (pour une valeur de 800€), l'ANACR, l'ARORM et l'AFMD.

De plus, pour la 1<sup>ère</sup> année, en lien avec les services de l'Education Nationale, le Conseil départemental de la Nièvre offre aux lauréats l'intégralité d'un voyage au musée de la Résistance en Morvan de Saint Brisson et au Mémorial de Dun-Les-Places 8 juin prochain, d'une valeur de 1900€. Les encadrants seront issus de l'Education Nationale, de la réserve citoyenne de la Défense : Mme Aubailly et MM. Ravisé et Lavabre, et de l'ONAC-VG.

En outre, l'AFMD offre un voyage en Alsace, au camp de concentration du Struthof, regroupant les lauréats sur 2 ans. Ce voyage aura lieu en 2017.

Pour sa part, la ville de Nevers offre des pass patrimoine ainsi que des entrées au Musée de la Faïence et des Beaux-Arts.

## ❖ Le palmarès

Le jury s'est réuni le 6 avril dernier à la Direction des services départementaux de l'Education Nationale.

Le jury départemental comprend **26 personnes** :

- 13 enseignants
- 13 représentants d'associations
- 1 représentant de l'armée (Délégation Militaire Départementale)
- M. le Directeur des Archives Départementales
- Mme la Directrice de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre

Deux réunions « commission élaboration des sujets » et « journée corrections individuelles et travaux collectifs des élèves » ont eu lieu respectivement le mercredi 13 janvier et le mercredi 6 avril 2016.

Pour la 1<sup>ère</sup> fois dans le département, une réunion de présentation du sujet a été organisée par la DSDEN 58 et l'AFMD pour les enseignants et les membres du jury le 20 janvier 2016. À cette occasion, le réalisateur Christophe Cognet est venu commenter son film « Parce que j'étais peintre – l'art rescapé des camps nazis ». Michaël Boudard, au titre du service éducatif des Archives Départementales, et Aurore Callewaert, responsable du Musée de la Résistance en Morvan, ont présenté des exemples locaux.



**16 établissements** ont participé au concours 2016 :

- 8 pour l'épreuve individuelle
- 13 pour l'épreuve collective

Dont 4 qui ont participé à la fois aux épreuves individuelles et aux travaux collectifs

**213 élèves** étaient inscrits pour l'épreuve individuelle : 108 collégiens et 105 lycéens.

**34 groupes** pour l'épreuve collective : 28 en collège, 6 en lycée

La DSDEN a reçu :

- **41 copies pour l'épreuve individuelle** : 26 collégiens et 15 lycéens
- **20 travaux collectifs** : 11 groupes de collégiens et 9 groupes de lycéens (69 élèves)

Pour mémoire :

<b>CNRD 2014</b>		<b>CNRD 2015</b>
<b>Etablissements</b>	13	17
Individuels	9	13
Collectifs	8	10
Ind. et collectifs	3	6
<b>Elèves individuels</b>	221	312
Dont collèges	122	152
Dont lycées	99	139
LP	0	21
<b>Groupes collectifs</b>	19	35
Dont collèges	17	26
Dont lycées	1	4
Et LP	1	5
<b>Sélection nationale</b>	1 épreuve individuelle de 4 <sup>ème</sup> catégorie et 1 épreuve collective audiovisuelle de 6 <sup>ème</sup> catégorie	1 épreuve individuelle de 4 <sup>ème</sup> catégorie, 1 épreuve individuelle de 1 <sup>ère</sup> catégorie et 1 épreuve collective audiovisuelle de 6 <sup>ème</sup> catégorie
<b>Récompenses</b>	<b>33 élèves</b>	<b>47 élèves</b>

En 2015, le jury avait examiné **102** documents (individuels et collectifs), toutes catégories confondues, qui se répartissaient de la manière suivante :

- **85** copies présélectionnées par les établissements scolaires, soit **65** copies de 3<sup>e</sup> et **20** copies de lycées
- **21** travaux collectifs réalisés : 16 travaux collectifs et 5 travaux collectifs audiovisuels



**10 élèves sont récompensés pour l'épreuve individuelle** (6 collégiens et 4 lycéens) et **8 travaux sont récompensés pour l'épreuve collective** : 6 travaux de 32 collégiens et 2 travaux de 6 lycéens. Pour la 1ère fois des élèves de 3ème SEGPA ont participé au CNRD et leur travail a été primé.

**Le jury a sélectionné 2 travaux pour la commission Nationale** : 1 copie individuelle lycée et un travail collectif collège.

**La remise des prix aux 48 lauréats se déroulera le 27 mai 2016 à la Préfecture de la Nièvre.**

## Concours National de la Résistance et de la Déportation Palmarès - session 2016

### COPIES

#### Sélection départementale

Nombre d'inscrits au concours : 213	105 lycéens 108 collégiens
Nombre de copies sélectionnées pour le jury : 41	15 élèves pour 1 lycée 26 élèves pour 6 collèges
Nombre d'élèves récompensés : 10	4 élèves pour 1 lycée 6 élèves pour 4 collèges
Présentations au niveau national : 1	1 élève pour 1 lycée

Etablissements	Noms	Prénoms	Classement
<b>LYCEES 1ère catégorie</b>			
Lycée Jules Renard 58000 NEVERS	MENAGER	Clémentine	1er Présentation Nationale
Lycée Jules Renard 58000 NEVERS	HUBERT	Léa	2ème
Lycée Jules Renard 58000 NEVERS	GRIMPRET	Corentin	3ème ex-aequo
Lycée Jules Renard 58000 NEVERS	MASTERNAK	Léa	3ème ex-aequo
<b>COLLEGES 4ème catégorie</b>			
Collège Jean Rostand 58260 LA MACHINE	VUILLARD	Gala-Anne	1er
Collège Les Guillerault 58150 POUILLY-SUR-LOIRE	MINGEAU	Lucas	2ème
Collège Le Mont Châtelet 58210 VARZY	CANAL	Julien	3ème
Collège Le Mont Châtelet 58210 VARZY	TODOROVIC	Maxime	4ème
Collège Les Guillerault 58150 POUILLY-SUR-LOIRE	MARECAL	Charlotte	5ème
Collège Privé Notre Dame 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE	POTTIER	Augustin	6ème



## Concours National de la Résistance et de la Déportation Palmarès - session 2016

### TRAVAUX COLLECTIFS Sélection départementale

Nombre d'inscrits au concours : 34  
groupes

6 groupes de lycéens  
28 groupes de collégiens

Nombre de travaux sélectionnés pour  
le jury : 20

25 élèves pour 2 lycées  
44 élèves pour 8 collèges

Nombre de travaux récompensés : 8

2 travaux pour 2 lycées  
6 travaux pour 5 collèges

Nombre d'élèves  
récompensés : 38

6 élèves pour 2 lycées  
32 élèves pour 5 collèges  
(dont 1 groupe en SEGPA)

Présentations au niveau national : 1

4 élèves pour 1 collège

Etablissements	Noms	Prénoms	Classement
<b>LYCEES 2ème catégorie</b>			
Lycée Romain Rolland 58500 CLAMECY	DUVAL	Jacinthe	1er Mémoire
	JUBERT	Camille	
	PISO	Hanna	
Lycée Raoul Follereau 58000 NEVERS	CUGNOT-MORIS	Flavie	2ème Panneau art plastique
	HUET	Camille	
	RODRIGUES	Lauréane	
<b>COLLEGES 5ème catégorie</b>			
Collège Adam Billaut 58000 NEVERS	DELACOUR	Charlène	1er Valise Présentation Nationale
	GIROD	Gaëlle	
	MARCHAND	Flavie	
	SENCIER	Emeline	
Collège Notre Dame 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE	BABAULT	Charles	2ème Dossier numérique
	POTTIER	Augustin	
Collège Jean Jaures 58130 GUERIGNY	LESAGE	Emma	3ème Dossier numérique
	MARTIN	Estelle	
Collège Notre Dame 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE	CHENE	Mathias	4ème Dossier numérique
	LHUILIER	Baptiste	
	THIROT	Mathilde	
Collège Paul Langevin élèves de 3ème SEGPA 58600 FOURCHAMBAULT	ANGELARD	Gaëtan	5ème Dossier numérique
	AUBERT	Léa	
	BEZE	Lynda	
	BONNEAU	Théo	
	FURHMANN	Michaël	
	GODILLOT	Sophie	
	GUILLOIN	Adrien	
	HAMID NOURI	Grene	
	LAFORET	Axelle	
	LAVAUT	Quentin	
	LEURIDAN	Laure	
	MECHEREF	Younes	
	RICHARD	Morgane	
VESSIER	Mathieu		
Collège Maurice Genevoix 58300 DECIZE	FAUCHER	Laura	6ème Dossier numérique
	GELEY	Anthony	
	GENEVIEVE	Hugo	
	ISSA	Rayan	
	MOREAU	Solène	
	PITARD	Nina	
SAUZET MARTIN	Livane		



## 2) La Journée Nationale de la Résistance

La journée nationale de la Résistance a été instituée par la loi du 19 juillet 2013. La date du 27 mai a été choisie comme jour anniversaire de la création du Conseil national de la Résistance.

Cette journée vise à assurer la transmission des valeurs de la Résistance et de celles portées par le programme du Conseil national de la Résistance.

Le 27 mai 1943 se tenait au 48 rue du Four, à Paris, la première réunion du Conseil national de la Résistance initiée par Jean Moulin. Les résistances de France devinrent alors la Résistance française.

À cette occasion, une cérémonie se tiendra à Nevers

**Vendredi 27 mai 2016 à 18h15, Square de la Résistance - Monument de la Résistance**

Programme de la cérémonie (sous réserve):

### **Allocutions :**

Lecture du message de Monsieur le secrétaire d'État chargé des anciens combattants et de la Mémoire, auprès du Ministre de la Défense, par M. le Préfet.

### **Hommage aux morts :**

#### Dépôts de gerbes :

- Comité d'Entente et ANACR
- M. le lieutenant-colonel délégué militaire départemental
- M. le maire de Nevers ou son représentant
- M. le président du conseil départemental ou son représentant
- M. le Préfet

#### Honneur aux morts :

Sonnerie – minute de silence – refrain de la Marseillaise

#### Chant des Partisans :

Interprété par les élèves du Pôle Vocal du collège Victor Hugo de Nevers.

*Fin de cérémonie - La batterie-fanfare joue une marche pendant les remerciements aux portedrapeaux et la dislocation.*

**À partir de 18h45: Remise des prix aux lauréats du Concours National de la Résistance et de la Déportation à la Préfecture**

Accueil dans la cour d'honneur de la préfecture

Interprétation de la Complainte du Partisan par les élèves du Pôle Vocal du collège Victor Hugo de Nevers

Remise des prix aux lauréats

Cocktail